



LA LETTRE

DU DDEN

www.dden-fed.org **DECEMBRE 2017**
Numéro 145

« SE CONSTRUIRE CITOYEN » VOUS REMERCIE

Cher (e) ami(e) laïque et républicain(e),

Grâce à votre mobilisation « SE CONSTRUIRE CITOYEN » est arrivé largement en tête des sept projets soumis au vote des internautes sur le site de la CASDEN "mabelletribu". Par ce clic militant vous avez témoigné une fois de plus de votre volonté de transmettre et de faire comprendre nos valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité et de les promouvoir auprès de la jeunesse.

Aujourd'hui, nous vous proposons de concrétiser cette volonté et de réussir ensemble la seconde étape, celle de faire connaître, de participer et aussi de faire participer vos amis et relations en souscrivant à notre campagne de financement participatif via le site de la CASDEN « mabelletribu » ouverte le 20 novembre jusqu'au 18 janvier 2018. Toutes les participations même les plus modestes, seront importantes pour assurer la concrétisation d'un projet militant, décentralisé au niveau de nos unions, porté sur le terrain par les DDEN bénévoles.

Comme nous nous y sommes engagés **toutes les sommes recueillies seront affectées au financement du concours des jeunes citoyens.**

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale étant reconnue d'utilité publique, ces dons bénéficieront d'une défiscalisation de 66%. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Philosophie de la liberté de conscience, de l'émancipation humaine et de l'égalité des droits et des devoirs, la laïcité pilier de la citoyenneté reste le moyen essentiel pour préparer l'avènement d'un monde de paix et de fraternité. Agissons ensemble pour y parvenir. Merci de nous y aider.

Vous pouvez suivre régulièrement l'évolution du projet sur notre site fédéral : www.dden-fed.org

Avec nos salutations laïques et républicaines

La Fédération des DDEN



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Les 3èmes rencontres annuelles de l'ORTEJ (Paris-27 novembre 2017)

"4 jours ou 4 jours et demi ? Évaluations, témoignages, perspectives d'avenir"

Monsieur François Testu explique la finalité de la table ronde : informer objectivement, faire des propositions, écouter les témoignages... « *Les rythmes de l'enfant ne doivent pas répondre uniquement aux objectifs des adultes* ».

Monsieur Olivier Cosnefroy, chercheur au Laboratoire des Sciences de l'Éducation, représentant le Ministère de l'Éducation nationale (CNEC), recommande de consulter en ligne les diverses Organisations du Temps Scolaire.

Le dossier de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) :

"les organisations du temps scolaire à l'école issues de la réforme de 2013. Quels effets observés ?" préconise une véritable évaluation des 6 OTS (issues de la réforme de 2013) prises en référence, réalisée avec les critères suivants : acquis des élèves, pratiques d'enseignement et ressenti des familles

Sur 5000 élèves de CP les effets sont d'ampleur limitée. Seule, le respect de la **régularité** des temps à l'école comme des temps à la maison serait **bénéfique**.

Le ressenti des parents est partagé, peu de changements concernant les familles de milieu social aisé. Pour les familles de niveau socioculturel défavorisé ou issues des migrations, la semaine de 4 jours et demi et les TAP ont été positives.

Observation de l'impact des aménagements des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur les rythmes de vie des enfants en Guadeloupe et dans la ville d'Arras (Pas-de-Calais).

Très peu de différences entre les deux évaluations sur le temps passé aux TAP.

Suite aux tests de vigilance, l'âge pris en compte, la participation aux TAP et le classement en REP et REP+, quel que soit le type d'aménagement, l'étude abouti aux mêmes résultats : « **seul un sommeil régulier fait la différence** » !

Le rapport : "Évaluation des nouveaux aménagements des temps scolaires et périscolaires. Rythmes biologiques et psychologiques des élèves du cycle primaire. 4 jours ou 4 jours et demi ?" de René Clarisse, Nadine Le Floch et Christine Maintier (Psychologie des Âges de la vie).

L'étude menée dans les Académies d'Orléans-Chartres et Tours sur 1000 enfants et 790 familles a révélé une réelle évolution sociétale : moins de temps consacré au sommeil

(1 heure de moins en CM2), moins de régularité **et la sous-estimation des besoins de sommeil des enfants**. Selon les travaux d'Alain Reinberg sur les rythmes biologiques et les temps de vie : semaine de 4 jours = déconcentration et désynchronisation observées chez les enfants, (mise en garde des médecins).

Selon les premières études de la nouvelle organisation du temps scolaire vers lequel s'oriente la majeure partie des écoles à savoir, **la semaine de 4 jours**, cette dernière serait négative pour les enfants défavorisés ou fragilisés mais... bénéfique **pour tous** si elle s'orientait vers le **qualitatif** (revoir les contrats entre la commune et les écoles).

École de qualité = innovation pédagogique, projets communs ville-écoles, rythme des vacances à modifier.

Conclusion de la Table ronde par 8 intervenants : Patrick Roumagnac (SIEN-UNSA), Bernard Maillard (ANDEV), Jean-Pierre Mailles (CNAFAL), Rémy Guilleux (UNAF), Stéphane Crochet (SE-UNSA), Myriam Nail (adjointe au Maire de Nantes), Carole Grelaud (Maire de Couéron 44) et le vice-président de la FCPE. Les thèmes qui leur semblent nécessaires :

- Comment entretenir un débat en le dépassionnant.
- Avoir un accord commun sur l'objectif : 4 jours, 4 jours et demi, 5 matinées obligatoires (temps scolaire) ? ...
- Savoir dépasser les clivages (temps scolaires et temps hors scolaire) ne pas s'enfermer dans une prise de position réductrice.

■ **Respect de l'enfant = emploi du temps respectueux.**

■ **avoir une complémentarité éducative.**

Le bureau de l'ORTEJ autour du président François TESTU





BIENÊTRE # FCPE

A l'occasion de son colloque « **bien-être à l'école** », la FCPE a diligenté une enquête dont voici les résultats

Pour 44% des parents, l'école ne donne pas vraiment l'envie de s'engager.

41,9% des parents affirment que leur enfant leur a déjà fait part d'un conflit avec un adulte.

27,5% des parents indiquent que leur enfant a déjà été harcelé à l'école.

47,1% des parents déclarent que leur enfant n'aime pas aller aux toilettes à l'école, et 31,4% estiment qu'elles sont sales.

92% des établissements ont été interpellés sur des problèmes liés à la température des salles, 75% sur la luminosité, et 55% sur l'insonorisation.

30,2% des parents estiment que les enfants ne sont pas assez écoutés à l'école.

47,2% des parents considèrent que les pratiques pédagogiques des enseignants ne s'adaptent pas assez aux besoins des enfants.

70,5% des parents trouvent le cartable de leur enfant trop lourd.

Dans les collèges classés en réseau prioritaire +, **seul 1 élève sur 4** est inscrit au restaurant scolaire. (source : Cnesco, 2017).

Guide parents : « Face aux écrans : reprenez la main ! »

Smartphone, ordinateur, télévision, console de jeux... Face à la multiplication des écrans dans nos habitudes de vie, il est devenu compliqué de trouver un équilibre familial autour de la question des « écrans » et des contenus auxquels ils donnent accès. Le guide « parents et écrans » aide les parents à « reprendre la main » pour retrouver un équilibre.

Ce guide, édité par l'UNAF en partenariat avec le Groupe de Pédiatrie Générale (GPG), présente de nombreux « trucs » et conseils pratiques pour prendre conscience des habitudes familiales, réduire le temps passé devant les écrans et protéger ses enfants des contenus inadaptés.

Téléchargez le guide : [Parents et écrans : reprenez la main](#)

Restauration scolaire : décision du tribunal administratif de Besançon :

La cantine est "un droit" pour tout enfant scolarisé, a soutenu lundi le rapporteur public du tribunal administratif de Besançon lors de l'examen de la requête d'une mère dont le fils n'est pas admis à la cantine de son école primaire, faute de place.

Lors de l'audience lundi, le rapporteur public, Isabelle Marion, a affirmé : "Tout enfant scolarisé dans une école primaire dispose d'un droit à être inscrit à la cantine dès lors que ce service existe", en s'appuyant sur l'article L131-13 du code de l'éducation, de la loi

Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017.

Lecture, la France mauvaise élève (Journal Du Dimanche 03 décembre 2017)

L'enquête qui évalue tous les 5 ans le niveau de lecture des enfants de 50 pays présentera ses résultats mardi : la France sera encore en fin de classement européen.

Les résultats de la dernière enquête Pirls (Programme international de recherche en lecture scolaire), qui évalue tous les cinq ans les performances en compréhension de l'écrit des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France) dans 50 pays, seront dévoilés mardi. Mais selon plusieurs sources, la France serait de nouveau en queue de peloton des pays européens, avec un score médiocre. Son niveau (au-dessus de la moyenne internationale) aurait même un peu reculé par rapport à 2011. De quoi conforter le ministre de l'Éducation nationale dans sa volonté de renforcer les fondamentaux à l'école primaire. Mardi, Jean-Michel Blanquer commentera les résultats de Pirls 2016. L'intitulé de sa conférence de presse? "Maîtriser le français, une exigence pour la réussite de tous"...

Mi-octobre, le locataire de la rue de Grenelle avait déjà lancé une campagne, "Ensemble pour un pays de lecteurs", pour redonner le goût de cette activité aux jeunes. Il compte sur l'association Lire et faire lire. Quelque 18.000 personnes contribuent à ce réseau selon Le Parisien, auprès de 650.000 enfants. L'objectif est d'atteindre sous quatre ans les 50.000 bénévoles, pour toucher 1 million d'élèves.

Mineurs Non Accompagnés (MNA)

La difficulté de la prise en charge des MNA n'est pas nouvelle. En 2012, le COFRADE avait demandé au Comité des Droits de l'Enfant, une réelle prise en compte de l'intérêt supérieur de ces enfants dans les procédures qui les concernent ainsi que le développement de politiques transversales associant les différents Ministères (Santé, Éducation nationale) et les départements. Cinq ans après, cette problématique en pleine expansion alarme les associations membres du COFRADE. Alors que l'arsenal législatif s'est renforcé en 2016, pour mieux appréhender la prise en charge des MNA, celui-ci a contribué à l'instauration d'un traitement spécifique pour ces mineurs, faisant l'objet, dans plusieurs départements, d'une protection au rabais (pas de logement, pas d'accès à l'éducation, à la santé, etc...et remise en cause quasi systématique de l'âge déclaré). Pourtant, ainsi que l'a affirmé le Comité des Droits de l'Enfant l'enfant séparé ou non accompagné devrait bénéficier du même accès aux droits (dont les droits à l'éducation, à la formation, à l'emploi et aux soins de santé) que les enfants ressortissants du pays d'accueil. De plus, le Sénat rappelle : "En tant qu'enfants de facto en situation de danger, les mineurs auxquels cette appellation renvoie entrent dans le champ des missions de la protection de l'enfance définies à l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), qui ne fait aucune distinction de nationalité."

La fédération DDEN est en accord avec le contenu de la note adressée par le COFRADE au Président Macron qui rappelle l'ensemble des mesures de protection auquel ont droit tous les enfants notamment ces mineurs isolés.

20 novembre 2017: 28^e Anniversaire de la Convention Internationale du Droit des Enfants (CIDE)

Le COFRADE (COncil FRançais des Associations pour les Droits des Enfants) regroupe 44 organisations, dont la FDDEN, qui participent activement au sein de plusieurs millions de personnes qui s'investissent au quotidien en France, auprès des jeunes et des familles, pour défendre les droits des enfants dans tous les champs de la CIDE: Famille, santé, protection, éducation, citoyenneté...

Selon le rapport 2015 établi pour le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, les droits de l'Enfant en France ne sont pas assez respectés et pour de trop nombreux enfants, ils leur sont déniés. 63% des adultes et jeunes adultes (plus de 15 ans) et 71% des enfants (9-14 ans) ne connaissent pas les droits de l'Enfant. Pourtant, un sondage Harris de 2014 établit que 14% des Français disent avoir été victimes de maltraitance dans leur enfance et pour l'OMS (organisation mondiale de la santé) : un adulte sur quatre a déclaré avoir subi des violences.

Il faut déplorer l'absence d'état des lieux complet de la maltraitance familiale largement sous-estimée et le peu de signalements de la part des personnels notamment ceux de santé, la faiblesse de données disponibles sur la maltraitance institutionnelle, et le manque de données sur la prostitution des mineurs : 6 à 8 000 selon la source associative ACPE. On sait que le harcèlement concerne 12% des jeunes et la cyber-violence entre:10 et16%.Trop longtemps déniée, la situation commence à être prise en compte, mais reste largement insuffisante.

De plus, deux millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France dont 30 000 sont SDF. Le **Défenseur des droits** a interpellé les pouvoirs publics afin qu'ils réagissent et répondent aux situations de danger afin de protéger tous les enfants vulnérables, ceux qui vivent dans les bidonvilles et les mineurs étrangers isolés. Il appelle aussi à réfléchir sur l'éducation sexuelle et affective qui porte mal son nom, car elle n'est qu'un système de réponses aux questions des enfants. La loi de 2001 impose cependant que, du primaire jusqu'au lycée, soient dispensées 3 séances d'éducation par an pour l'apprentissage du respect dû au corps humain et pour présenter une vision égalitaire femmes-hommes. Devant la recrudescence des violences, la prostitution des enfants en constante progression, ainsi que le nombre de jeunes violeurs de 11 à 14 ans, Jacques Toubon lance un appel d'urgence pour faire respecter la loi, rarement appliquée dans les établissements.

Nous, DDEN, sommes concernés par ces problèmes.

La Fédération a signé le 27/10/2017 une Convention DDEN/Défenseur des Droits.



Quand on proposa à Winston Churchill de couper dans le budget de la culture pour aider à l'effort de guerre, il répondit tout simplement :
« Mais alors, pourquoi nous battons-nous ? »

Ensemble pour un pays de lecteurs

Le ministère de l'Éducation nationale, en lien avec le ministère de la Culture, souhaite mener une campagne ambitieuse de mobilisation pluriannuelle en faveur du livre et de la lecture pour susciter l'envie de lire chez les enfants et les jeunes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ce volontarisme politique veut traiter à la racine la difficulté scolaire en valorisant les méthodes d'apprentissage dont l'efficacité est attestée par la science, par l'expérience et par la comparaison internationale. Toutes les enquêtes le montrent : la lecture est la clé de la réussite. L'enquête PISA indique clairement que 30 minutes de lecture quotidienne permettent des progrès significatifs en français.

L'École transmet l'essentiel : l'apprentissage et le goût de la lecture. Mais il faut aussi renforcer la place du livre à l'École en soutenant davantage les bibliothèques des écoles et les CDI, en créant aussi des rendez-vous plus réguliers entre les élèves et le livre.

En complément, il faut mobiliser les associations, les familles, les institutions et l'ensemble de la société.

Parmi les nombreuses associations, l'association "Lire et faire lire", fondée en 1999 par l'écrivain Alexandre Jardin, mène une action de qualité sur l'ensemble du territoire national pour favoriser la transmission du goût de lire entre générations.

Chaque semaine, des bénévoles retraités prennent en charge de petits groupes d'élèves sur les temps scolaire ou périscolaire, afin de partager un moment de lecture avec eux. Ce programme est conduit dans les départements par les fédérations de la Ligue de l'enseignement et par les Unions départementales des associations familiales ; il a concerné

640 000 élèves environ en 2016-2017.

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, cette action mérite d'être développée avec le soutien et l'aide de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale. La grande section de maternelle, le cours préparatoire (CP) avec une attention particulière aux réseaux d'éducation prioritaire et aux territoires ruraux, seront prioritairement ciblés.

Le ministre de l'Éducation en appelle à de nouveaux bénévoles pour que l'association puisse amplifier son action.

Source : *Education.gouv.fr*

La médecine scolaire en France

Rapport de Pierre

BÉGUÉ membre de

l'Académie nationale de Médecine

A lire sur (www.academie-medecine.fr)

Placée sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale, la médecine scolaire concerne plus de 12 millions d'élèves. 1945 voit la mise en place d'un service d'hygiène scolaire qui instaura un examen médical d'entrée à 6 ans et des examens de santé réguliers. En 1946 sont créés les postes de médecins et d'infirmières scolaires. Le service de promotion de la santé en faveur des élèves a été intégré au sein du Ministère de l'Éducation nationale en 1991. Les tâches des personnels de santé se sont étendues par la prise en charge des élèves ayant une maladie chronique (1993), l'aide aux élèves atteints de handicap (2005) ou celle

des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (2015). Mais les missions des médecins et des infirmières ne sont pas clairement définies et évaluées. Alors que les objectifs pour la santé des élèves se sont multipliés, on enregistre un nombre de médecins scolaires en diminution constante passant de 1400 en 2006 à 1000 en 2016. L'attractivité pour la médecine scolaire est médiocre en raison de sa faible reconnaissance professionnelle et des mauvaises conditions matérielles. La répartition des médecins scolaires en France est très hétérogène, la prise en charge allant de 2000 à 46000 élèves pour un seul médecin. Le taux des visites pour les élèves de 6 ans varie selon les régions de 0 à 90% : en moyenne 57% des enfants ont eu un examen de santé pratiqué par un médecin ou par une infirmière en 2015. La carence en médecins menace la qualité et l'égalité du dépistage précoce et de la prévention, en particulier pour les grands problèmes de l'adolescence : échec scolaire, addictions, obésité, troubles neuropsychiques.

L'Académie de médecine recommande de remédier d'urgence à la pénurie des médecins scolaires, de recadrer leur activité dans un statut de médecins de la prévention, d'assurer l'examen de santé pour tous les enfants de 6 ans, de réviser la gouvernance par la création d'un comité exécutif entre les ministères de l'EN et de la Santé, d'instaurer un enseignement universitaire de la médecine scolaire sous la forme d'une formation spécialisée transversale, et de mettre en place un système de santé scolaire organisé basé sur les personnels de la santé scolaire et les enseignants formés pour certains types de dépistage.

Info dernière minute :

Alors que les médecins scolaires manquent, Jean-Michel BLANQUER veut améliorer l'accès à la santé des moins de 6 ans. Avec la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN, le ministre de l'Education Nationale a annoncé, lundi 27 novembre, un « renforcement du parcours de santé » de ces jeunes élèves. Le gouvernement veut d'abord faire de la politique de santé scolaire une partie intégrante de la politique de santé publique, en renforçant les liens entre les rectorats et les ARS (Agences Régionales de Santé). Ils souhaitent un « travail partagé » entre la santé scolaire, les personnels de la PMI (protection maternelle infantile) et les professionnels de santé (médecins libéraux en premier lieu) – afin de pouvoir réaliser des visites médicales permettant de détecter des troubles (vision, audition) ou des maladies « risquant d'affecter l'adaptation en milieu scolaire et les apprentissages des enfants ».

Écriture inclusive : le débat !!

Depuis que l'éditeur Hatier a publié un manuel scolaire en écriture inclusive, le débat fait rage entre ceux, dont les féministes, qui affirment que c'est une façon de supprimer l'hégémonie d'un sexe et les puristes de la langue française, comme les membres de l'Académie française, qui évoquent le ridicule de ce système. Le premier ministre vient de publier une circulaire au Journal Officiel appelant à ne pas faire usage de cette écriture pour les textes des ministères. Le ministre de l'Éducation nationale veut garder la règle du pluriel masculin prédominant alors que le Haut Conseil à l'Égalité homme-femme défend cette forme d'écriture.

L'écriture inclusive repose sur trois principes :

– Accorder les grades/fonctions/métiers/titres en fonction du genre. On écrira ainsi "une autrice", "une pompière", "une maire".

– Au pluriel, le masculin ne l'emporte plus sur le féminin mais inclut les deux sexes grâce à l'utilisation du point médian. On écrira ainsi "les électeur·rice·s", "les citoyen·ne·s" ou bien "les maçonnes et les maçons".

– Eviter d'employer les mots "homme" et "femme" et préférez les termes plus universels comme "les droits humains" (au lieu des "droits de l'homme").

La vraie question qui se pose est celle de savoir si cette forme d'écriture fait réellement avancer le problème de l'égalité des sexes et sa perception, notamment à l'École.



CNAL en action

Les DDEN, la FCPE, la Ligue de l'Enseignement, le SE-UNSA et l'Unsa Education, organisations constitutives du CNAL ont, depuis début septembre, multiplié les audiences institutionnelles : Observatoire nationale de la Laïcité, Conseiller éducation du Président de la République, et auprès du chargé de mission (par le Ministère de l'Intérieur) sur les relations de l'Etat envers les cultes, sur la neutralité des administrations.

Outre ces rencontres deux actions sont conduites par le CNAL :

- Un projet d'étude sur la mise en application du principe de laïcité dans les écoles et les établissements scolaires avec éléments d'enquête par le CNAL et sondage par un organisme reconnu sur :
 - 1) Le degré de connaissance de la laïcité par les différents acteurs de la communauté éducative : les personnels, les élèves, les parents, les partenaires (élus, associations...);
 - 2) L'appréciation portée par les acteurs sur les outils et les aides reçues pour transmettre aux élèves les valeurs de la République et faire connaître le principe de laïcité ;
 - 3) Les réussites enregistrées pour faire comprendre et mettre en œuvre la laïcité ;
 - 4) Les contestations de la laïcité, les difficultés rencontrées et leur évolution ces dernières années

- Le contrôle de l'enseignement privé hors contrat. Ainsi, les membres des organisations constitutives du CNAL siégeant en CDEN demandent les informations suivantes :

1) La liste des établissements hors-contrat présents dans notre département et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;

2) La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;

3) Un bilan régulier en CDEN-CAEN de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

Au sein du CNAL, nos échanges, nos confrontations, nos débats, et même nos désaccords sont toujours guidés par la laïcité et surtout animés par l'intérêt des enfants.

Publicité dans les programmes jeunesse

Malgré un amendement déposé dans le cadre du Projet de loi de finance prévoyant de repousser son application, la suppression de la publicité dans les programmes jeunesse du service public aura bien lieu à compter 1er janvier 2018. L'UNAF, qui s'est mobilisée à ce sujet, est satisfaite de cette décision et reste vigilante pour que la protection des enfants à l'exposition publicitaire devienne réellement une priorité des pouvoirs publics.



Concours des jeunes citoyens : SE CONSTRUIRE CITOYEN (2017/2018)

1 – Le Projet : Pourquoi le projet ? Pertinence du projet (contexte et problématique)

2-La démarche citoyenne et laïque du projet : Ce projet a –t-il été discuté avec les élèves et a motivé le choix OU /ET a été proposé par l'enseignant dans l'intérêt des enfants et des valeurs républicaines.

3- L'articulation et le prolongement : avec l'Enseignement Morale et Civique, la formation de la personne et du citoyen, et le projet d'école.

4- L'exploitation pédagogique du projet : Appropriation par les élèves des valeurs républicaines et citoyennes et ré –investissement.

Quels savoirs et savoirs –faire, quels comportement ce projet va –t –il permettre de développer dans la cité?

5 -Démarche citoyenne des élèves dans la mise en œuvre du projet :

L'élaboration collective de conception et de réalisation et la démarche d'émancipation et d'autonomisation des élèves. (Se construire citoyen)

*Le respect mutuel. L'égalité Fille/Garçon

*La construction de l'esprit critique

*La solidarité

*Les droits et les devoirs

6 – L'ouverture aux autres :

* L'utilisation des moyens informatiques pour la conception, la réalisation et la promotion du projet citoyen.

*La promotion du projet vers la presse et les médias. L'utilisation de l'audiovisuel ?

*L'Implication des parents ?

*L'inter-génération ?

*La correspondance scolaire ? Vers qui ? (Elèves du collège voisin)

*L'ouverture dans la commune, dans le quartier, dans le monde ?

7 - Evaluation par le DDEN de l'action conduite :

Le projet a été présenté aux autres : élèves – parents, public - sous quelle forme : exposition – journal – spectacle –action d'entre-aide.... Etc.

PROCEDURE A SUIVRE :

O A la fin du 1^{er} trimestre, après sa visite d'école et à la suite du premier conseil d'école, le (la) DDEN pourra déjà se faire une idée sur une éventuelle proposition de candidature. Pour approfondir son dossier il (elle) pourra interroger le directeur et les enseignants sur d'éventuelles actions mises en route après le conseil d'école.

O La candidature sera présente par un DDEN (celui de l'école ou à défaut par un autre ou le président de la circonscription) en accord avec le directeur ou la directrice et les porteurs du projet retenu.

O Justification de la Proposition :

Elle consistera à décrire la genèse et la démarche du projet via le carnet de bord réalisé par les élèves, aidés par leurs enseignants, le déroulement de l'action conduite, son implication avec le programme pédagogique de l'Education Morale et Civique, le projet d'école, son exploitation pédagogique etc...

O Calendrier :

La proposition de candidature devra être adressée au plus tard avant la seconde semaine du mois de mai au siège de l'Union des DDEN du département concerné avec copie à la Délégation départementale pour information.

Présentation d'un projet au jury départemental pour le prix du concours des jeunes citoyens,

SE CONSTRUIRE CITOYEN :

Description du projet fondé sur la mise en pratique des principes de la citoyenneté, de la laïcité, de la solidarité et de la mise en valeur de la triade Liberté-Egalité-Fraternité.

Quelle évaluation du travail effectué pouvez-vous faire ?

Vos appréciations à l'issue de la mise en œuvre du projet sur l'appropriation par les élèves des valeurs républicaines et sur le réinvestissement dans la cité.



Pour le concours « Se construire Citoyen » : la Fédération des DDEN est reconnue « **Association d'utilité publique** », votre don qui vous ouvrira un droit à une réduction fiscale de 66% du montant de ce don. Pour un don de 100€, cela vous permettra d'avoir droit à une réduction fiscale de 66€ sur votre futur revenu imposable.



NOS RENDEZ-VOUS

Le 4 décembre : Rencontre avec l'Association des Maires de France Paris
Eddy Khaldi Jacques Manceau

Le 5 décembre : Réunion des nouveaux DDEN UD DDEN 87
et conférence à Limoges
Eddy Khaldi

Le 6 décembre : Réunion UD DDEN 45 et conférence à Orléans
Eddy Khaldi

Le 7 décembre Réunion du Collectif laïque
Eddy Khaldi Jean-Paul Mathieu

Le 7 décembre : Conférence à Tourcoing organisée par Daniel Callewaert
avec Eddy Khaldi

Le 11 décembre : Réunion UD DDEN 56 et conférence UD DDEN56
à Hennebon Eddy Khaldi

Le 14 décembre : conférence à la MJC l'Héritan de Mâcon
et réunion de l'UD DDEN 71 Eddy Khaldi

Les 14 et 15 décembre à Paris
4èmes rencontres PEP sur le thème « Agissons pour une société solidaire
et inclusive » Marie Jo Aymard

Le 15 décembre : Conférence à Tarascon Bouches-du- Rhône
Eddy Khaldi

Le 19 décembre : Rendez- vous avec la Doyenne de l'Inspection générale
de l'Éducation nationale.
Eddy Khaldi

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIERE

Rédacteurs :
Marie Jo AYMARD
Martine DELDEM
Eddy KHALDI
Jacques MANCEAU
Dominique ROBLOT
Edith SEMERDJIAN